

Transports—Loi

des députés lui ont demandé des preuves au sujet de cette affirmation que les tarifs diminueraient. Il a été lui-même obligé d'avouer qu'il n'y avait aucune garantie que son projet de déréglementation amènerait une diminution des tarifs. Ce qui, à mon avis, est bien pis encore ce sont les répercussions que ce projet de loi aura sur les emplois dans le domaine du transport. On se rappellera que le gouvernement conservateur fut élu grâce à cette promesse d'emplois, d'emplois et d'emplois... C'est ce que les conservateurs disaient avant les dernières élections: Élisiez-nous, nous allons créer des emplois. Or, ce projet de loi va exactement à l'inverse de cette promesse électorale car, en effet, il est certain que si on observe ce qui s'est passé aux États-Unis au moment où les autorités américaines ont fait la déréglementation, il y a eu une série de mises à pied et des déplacements importants dans l'industrie aérienne. De 1978 à 1985 aux États-Unis, quelque 40 000 travailleurs de l'industrie aérienne ont perdu leur emploi. Or ce projet de loi, même s'il est fort volumineux, ne contient aucun article qui protège les emplois dans l'industrie aérienne. Rien n'y est inscrit qui forcerait les compagnies aériennes à dédommager des travailleurs qui auraient à déménager pour garder leurs emplois, et rien n'est indiqué dans la Loi qui forcerait ces compagnies aériennes à donner des préavis équitables en cas de congédiement.

Or, à notre avis, cette situation qui sera provoquée par la Loi C-18 présentée par le gouvernement amènera des bouleversements majeurs non seulement dans le domaine du transport aérien mais aussi dans le domaine du transport par camionnage voire même pour les deux grandes compagnies de chemins de fer au pays. Et tous les intervenants qui ont témoigné devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur les transports qui s'est penché sur ce document de travail du gouvernement intitulé *Aller sans entraves*, je dis bien «tous les intervenants» ont fait valoir au gouvernement conservateur que leur projet de loi aurait des répercussions graves sur le niveau de l'emploi dans le domaine du transport au Canada. On le sait, monsieur le Président, traditionnellement le domaine du transport au Canada a été une des sources de création d'emplois des plus fertiles et des plus stables au cours de l'histoire de notre pays. Notre pays s'est développé grâce à notre capacité d'améliorer nos moyens de transport, que ce soit les chemins de fer, que ce soit les routes, que ce soit le domaine aérien avec la multiplicité des aéroports à travers le pays, nous pouvons dire que des milliers de Canadiens ont dans le passé gagné honorablement leur vie, ont fait de bons salaires, ont eu une sécurité d'emploi dans le domaine des transports au Canada. Je n'hésite donc pas à dire que l'action précipitée du gouvernement pour tout déréglementer risque de créer un déséquilibre majeur dans l'emploi et dans la sécurité de l'emploi de ceux qui ont traditionnellement gagné leur vie en travaillant pour une compagnie de transport canadienne.

Je trouve cette situation inacceptable. C'est pourquoi je suis favorable à l'idée soumise par un de nos collègues qui a présenté un amendement pour retourner ce projet de loi à l'étude du Comité permanent des transports afin de réévaluer toute cette question et insérer si possible dès maintenant dans la Loi des garanties plus fermes pour la sécurité d'emploi.

Je sais qu'il y a une foule d'autres carences dans ce projet de loi. Malheureusement, le Règlement de la Chambre ne me

permet pas de parler plus de dix minutes à cette étape-ci. Je tenterai donc, à une autre étape, monsieur le Président, de continuer mon exposé et de faire valoir jusqu'à quel point ce projet de loi est plein de trous et source d'inquiétudes, non seulement pour les travailleurs dans le domaine du transport, mais pour ceux qui bénéficient de notre structure de transport fort efficace au Canada.

• (1200)

[Traduction]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je dois dire que je suis quelque peu déçu de ne pas avoir entendu un plus grand nombre de ministériels participer au débat. Je les invite à le faire quand j'aurai terminé mon discours qui ne peut pas durer plus de dix minutes. Si les ministériels prennent la parole, ils pourront contribuer au débat public sur ce sujet très important. La mesure à l'étude est essentielle. Je voudrais entendre ce que les conservateurs pensent de la façon dont moi-même et mes collègues qui ont déjà pris la parole envisageons les conséquences du projet de loi. J'invite les députés conservateurs à prendre la parole au lieu de se taire en attendant les retombées négatives de cette mesure sur les Canadiens.

Cette mesure est un pari sur les intérêts canadiens. Elle revient à jouer à la roulette russe avec nos besoins économiques et en matière de transport. Le gouvernement parie que son choix en matière de transport réussira.

M. Blenkarn: Exact.

M. Keeper: Le député d'en face dit que c'est exact, et j'espère qu'il prendra la parole quand j'aurai terminé pour nous expliquer pourquoi. Les Canadiens n'ont pas envie de jouer avec les services essentiels...

M. Blenkarn: Le comité a étudié la question.

M. Keeper: Le député s'y connaît en interjections. Je lui reconnais un certain talent à cet égard...

M. Gauthier: Il a de bons poumons, c'est tout ce qu'il a.

M. Keeper: Il a de bons poumons, et j'espère qu'il en profitera pour faire un discours et utiliser ses poumons à bon escient afin de nous expliquer ce qu'il pense de ce pari que fait le gouvernement sur nos services de transport et sur la sécurité des transports.

J'aimerais approfondir un peu cette question. La carotte que tend le gouvernement au public canadien, c'est l'abaissement des coûts de transport; il laisse entendre que s'il se retire du secteur des transports et ne le surveille plus, nous pouvons nous attendre à voir baisser les prix. En fait, en brandissant cette carotte, le gouvernement a même captivé l'attention des analystes de l'Association des consommateurs du Canada, du moins jusqu'à présent.

J'ai entendu dire récemment qu'un représentant de l'Association des consommateurs du Canada avait déclaré que bien que l'association soit d'accord en principe avec la déréglementation, si celle-ci se traduit par une diminution de la concurrence et la mainmise des deux grands transporteurs du Canada sur le marché—c'est ce qui semble se dessiner—l'association a certains doutes. Il déclarait que si les intérêts des consommateurs canadiens devaient être pénalisés, il devrait repenser son point de vue sur cette mesure.